



Secrétariat National

01 41 56 04 83 / 84 /85 Fax 01 41 56 04 98
contact@cfdtairfrance.com

Roissy, le 22 juillet 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le tribunal annule partiellement les Elections Professionnelles à Air France

Le tribunal d'instance d'Aulnay-Sous-Bois ce 22 juillet 2011, suite à la demande de plusieurs syndicats qui contestaient les élections de mars 2011, a décidé d'annuler les élections dans deux des huit comités d'établissements de la compagnie Air France.

Direction Générale de l'Exploitation Sol (DGE)

Cet établissement regroupe plus de 16000 salariés, à Roissy, Orly et toutes les escales de province

Le tribunal a annulé les élections de délégués du personnel (tous collègues) de l'escale de Roissy et des élus au CE de tout l'établissement (DGE)

Par ricochet, ce sont donc les quatre élus de cet établissement au CCE (comité central d'entreprise) qui perdent immédiatement leur mandat. Trois CGT et un CGC

Le CCE d'Air France se retrouve à nouveau sans secrétaire général et sans trésorier alors que l'instance est au bord du gouffre !

Direction du Commercial International et des Départements d'Outremer

Le tribunal annule les élections au CE (collèges 2 et 3).

Par ricochet, ce sont deux élus CGC et FO de cet établissement au CCE qui perdent immédiatement leurs mandats.

Par ces jugements les instances représentatives du personnel au sein d'Air France sont maintenant plongées dans la paralysie et l'incertitude, alors que plusieurs dossiers capitaux pour l'avenir de notre compagnie et de nos emplois sont sur la table, en particulier la mise en place des « bases provinces »

Contacts presse

Gilles Nicoli 0660301271

Béatrice Lestic 0684168126